



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2138

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Insertion - Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 2° programmation pour l'année 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Deviaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2138**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Insertion - Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 2° programmation pour l'année 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération n° 2016-1537 du Conseil du 10 novembre 2016, la Métropole de Lyon a déposé auprès de l'Etat une demande de subvention globale au titre du Fonds social européen pour la période 2017-2020. Depuis le 1er janvier 2017, elle est donc devenue le seul organisme intermédiaire gestionnaire de ces crédits pour son territoire. Ce nouveau contexte de gestion du Fonds social européen (FSE) est le fruit d'un processus partenarial qui a associé l'ensemble des acteurs de l'insertion durant toute l'année 2016 et plus particulièrement les 3 plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) présents sur la Métropole : ALLIES, SOL et UNI-Est.

La volonté de la Métropole s'inscrit dans la prolongation de l'orientation n° 3 du PMI'e visant, par la simplification de la gestion du FSE, 4 objectifs majeurs :

- la rationalisation de la gestion du FSE avec la mise en place d'une équipe de gestion unique et la possibilité pour les porteurs de ne déposer qu'un seul dossier de subvention pour l'ensemble du territoire métropolitain,
- la sécurisation des parcours et des opérateurs, notamment via la mise en place d'avances de 50 % des montants de subvention dès la signature des conventions. Cela permet ainsi aux porteurs de disposer d'une trésorerie suffisante pour une mise en œuvre continue des projets,
- la modernisation du FSE comme outil de mise en œuvre du PMI'e via une mobilisation croisée des contreparties métropolitaines au sein de la maquette financière des fonds européens et inversement,
- la couverture de la totalité du territoire métropolitain, au-delà des territoires des PLIE (gestionnaires historiques du FSE au sein de la Métropole).

La mise en place d'un accord-cadre local, valant convention de coopération et de partenariat entre la Métropole et les PLIE, est venue compléter cette nouvelle architecture de gestion. Il valorise notamment la plus-value qualitative apportée par les communes du fait de leur connaissance des territoires et des cofinancements qu'elles apportent sur les différents projets. Ce partenariat se matérialise au travers du travail collaboratif mis en place entre la Métropole et les PLIE : ces derniers participent à l'évaluation qualitative des opérations proposées dans le cadre des appels à projets. Ces évaluations font elles-mêmes l'objet d'échanges lors des différents Comités locaux et de pilotage auxquels les services de la Métropole sont associés.

Au total, ce sont plus de 24 millions d'euros de FSE qui seront distribués sur le territoire jusqu'en 2020 dont 6,3 millions pour la seule année 2017.

II - Objectifs

Pour cette première année de programmation, 4 appels à projets ont été ouverts du 12 décembre 2016 au 31 janvier 2017, un 5ème est ouvert jusqu'au 30 septembre 2017. 104 demandes ont été reçues à ce jour (soit 8 de plus par rapport à la précédente délibération). Ces appels à projets portent sur :

- l'accompagnement socioprofessionnel,
- les actions de levés des freins à l'employabilité,
- la mise en activité professionnelle,
- l'animation de programmes d'insertion,
- les relations avec les employeurs.

III - Synthèse de l'instruction des demandes

Conformément aux priorités définies conjointement avec les PLIE, les dossiers portant sur l'accompagnement socioprofessionnel et l'animation de programmes d'insertion ont été priorisés dans le cadre des instructions. Ils ont fait l'objet d'une première programmation, validée par la délibération n° 2017-2006 du 20 juillet 2017. Au total, 55 dossiers ont été conventionnés, pour un montant total de 4 013 395,34 € de FSE proposé.

Il est proposé aujourd'hui de procéder à la programmation de 30 dossiers complémentaires, pour un montant total de 1 459 578,23 € de FSE.

Comme pour la première programmation, l'instruction des demandes de subventions FSE a appelé une analyse approfondie des dossiers. Elle a porté à la fois sur les aspects qualitatifs mais aussi sur les aspects financiers. Les PLIE ont été à nouveau associés à l'instruction qualitative. Quant au volet financier, il a porté sur la vérification de la cohérence des dépenses, la non surcompensation des services rendus, la capacité administrative et financière des porteurs à gérer des fonds européens et le respect des réglementations afférentes.

L'ensemble des dossiers a été soumis à un processus de validation partenarial, notamment au travers des différentes instances des PLIE (Comités locaux, Comités de pilotages et Conseil d'administration). Les communes ont ainsi pu participer directement à la finalisation des avis associés, inclus dans les rapports d'instructions finaux, eux-mêmes synthétisés dans le tableau de programmation annexé à cette délibération. Les services de la Métropole ont eux-mêmes participé à ces instances afin d'harmoniser les messages adressés aux différents porteurs de projets.

Il est précisé que les services de la DIRECCTE Auvergne - Rhône-Alpes ainsi que l'Instance de gouvernance partenariale du FSE ont été consultés, et n'ont pas émis de remarque sur la programmation de ces opérations ainsi que sur les enveloppes allouées sur les différents appels à projets.

Les dossiers non instruits à ce jour seront proposés pour programmation à un Conseil métropolitain ultérieur.

Enfin, le FSE est un financement qui intervient en complément des autres subventions. À ce titre, la Métropole est tenue de ne pas dépasser un taux de cofinancement global des actions de 50 %. Pour l'année 2017, l'agrégation des 2 programmations prévoit un taux de cofinancement FSE de 46 %. Ce dernier s'inscrit légèrement en-dessous des limites imposées par la Commission européenne, et reste donc conforme aux règles de gestion. Une attention particulière sera portée à la variation du taux de cofinancement lors de la 3ème programmation 2017 afin qu'il respecte les limites fixées par l'Union européenne.

IV - Programmation prévisionnelle

Sur la base des instructions finalisées à la date du présent Conseil, et conformément aux avis consultatifs émis par les différentes instances des PLIE et par les services de l'Etat, les opérations proposées pour financement par le FSE sont annexées à la présente délibération.

À noter que 3 opérations ont reçu un avis défavorable lors de la phase d'instruction et ne sont pas proposées pour programmation. Il s'agit des opérations n° 201700113 "Accompagnement socioprofessionnel renforcé - référence de parcours" portée par Multi Services Développement, n° 201700442 "Formation aux outils numériques au sein des Cyber Bases Emploi de Lyon" portée par Rhône Emplois Nouveaux et n° 201700010 "Choreia - conciergerie culturelle d'insertion, inclusive et solidaire" portée par Culture pour tous.

Le budget prévisionnel global des actions cofinancées par le FSE au titre de la deuxième programmation de l'année 2017 s'élève à 4 639 448,44 € dont 31,46 % sont financés par le Fonds social européen, soit 1 459 578,23 €.

A ce jour, le budget prévisionnel des actions cofinancées par le FSE en s'élève à 11 899 034,93 € dont 46 % sont financés par le Fonds social européen, soit 5 472 973,57 €.

Une convention de subvention est signée entre la Métropole et chaque porteur de projets selon le modèle-type approuvé par délibération n° 2016-1537 du Conseil du 10 novembre 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du Fonds social européen (FSE) pour l'année 2017, pour un montant total de 1 459 578,23 € répartie selon le tableau de programmation annexé dans la présente délibération.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions selon le modèle-type approuvé par la délibération n° 2016-1537 du Conseil du 10 novembre 2016.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et 2018 - fonction 051 - compte 6574 - opération n° 0P36O5164 pour un montant de 1 459 578,23 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.